



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2023 « FESTIVAL URB'BRAYE »

« La biodiversité du Pont Bordeaux » est un concours photo organisé par la Ville de Saint-Jean de Braye. Ce projet porte sur la valorisation de la biodiversité du quartier du Pont Bordeaux.

Toutes les photos transmises seront exploitées dans l'objectif de promouvoir les réalisations des jeunes abrayens participant au concours.

COMMENT PARTICIPER ?

Le concours « La biodiversité du Pont Bordeaux » est ouvert à tous les photographes âgés de 11 à 25 ans. Chaque participant peut soumettre au maximum trois photos de son choix directement à la ville de Saint-Jean de Braye, via le site de la Ville : www.saintjeandebraye.fr

Nous souhaitons des visuels forts et explicites afin d'interpeller les publics cibles sur la richesse de la biodiversité :

- Le public du festival pour les inciter à prendre conscience de leur environnement
- Les acteurs environnementaux

Dans l'idéal, les photographies présenteront la préservation des habitats et des espèces animales et végétales remarquables que l'on trouve sur le quartier du Pont Bordeaux.

ARTICLE 1

Ce concours est organisé par la Ville de Saint-Jean de Braye dans le cadre du festival Urb'Braye. Le thème est le suivant « La biodiversité du quartier du Pont Bordeaux ».

ARTICLE 2

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs et professionnels. Le bulletin de participation est à compléter sur le site www.saintjeandebraye.fr, à compter du 15 mai 2023 jusqu'au 15 juin 2023.

ARTICLE 3

Les photos intégreront au moins l'un des thèmes suivants :

- Thème 1 : l'architecture (les bâtiments)
- Thème 2 : la végétation (arbres et arbustes)
- Thème 3 : les animaux (du plus petit au plus grand)
- Thème 4 : la valorisation de la biodiversité en ville

ARTICLE 4

Chaque participant fournira trois photos maximum tous thèmes confondus. Les photos seront de préférence au format classique (jpeg) et une définition de 300 dpi, en couleurs ou noir et blanc. Un poids maximum de 3 Mo par photo est demandé.



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2023 « FESTIVAL URB'BRAYE »

ARTICLE 5

Chaque participant devra être l'auteur des photos prises. Son nom sera mentionné sur tout projet édité ou utilisé de manière quelconque (conformément à l'article L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Les premiers prix de chaque thème seront présentés lors du festival. Les photos sélectionnées seront exposées sous forme de diaporama le jour du festival. Aucun tirage n'est prévu.

L'auteur s'engage à céder les droits dans le cadre de l'exposition et à la publication sur le site internet, le magazine Regards, les réseaux sociaux de la Ville (Facebook et Instagram avec indication du copyright) qui feront suite au concours jusqu'à la fin du projet soit le 30 décembre 2025.

Aucune utilisation d'une photo pour un autre objectif ne pourra avoir lieu sans l'accord préalable de l'auteur. Les concurrents s'engagent à garantir la Ville de Saint-Jean de Braye contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels. Les participants devront veiller à ce que tous les individus clairement identifiables sur les photos présentées aient accepté d'y figurer et l'exploitation faite de la photo.

ARTICLE 6

Les photos devront être envoyées via le formulaire sur le site de la Ville au plus tard le 15 juin 2023. Les supports seront conservés par la Mairie.

ARTICLE 7

Un jury, sélectionnera les lauréats selon les critères suivants :

- Respect du thème
- Originalité
- Esthétique de la photographie

ARTICLE 8

Le jury sera composé de :

- D'élus de la ville de Saint-Jean de Braye
- 1 photographe
- De membres du personnel de la Ville de Saint-Jean de Braye

ARTICLE 9

Le jury attribuera un prix pour les trois plus belles photos de chaque thème, les prix sont les suivants :

1^{er} prix : gagnant du concours sur le thème / 2^e prix : le coup de cœur / 3^e prix : le prix spécial du jury

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

communication@ville-saintjeandebraye.fr